



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6251^e séance

Lundi 21 décembre 2009, à 11 h 10
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kafando	(Burkina Faso)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Ebner
	Chine	M. Zhang Yesui
	Costa Rica	M. Artiñano
	Croatie	M. Viločić
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Shalgham
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Lettre datée du 17 novembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/599)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Lettre datée du 17 novembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/599)

Le Président : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Président de la Commission de l'Union africaine S. E. M. Jean Ping.

Il en est ainsi décidé.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Président du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour S. E. M. Thabo Mbeki.

Il en est ainsi décidé.

Monsieur le Président de la Commission de l'Union africaine, le Conseil de sécurité, par ma voix, vous souhaite la bienvenue, ainsi qu'aux membres de votre délégation, dont M. Thabo Mbeki, ancien Président de l'Afrique du Sud, et M. Pierre Buyoya, ancien Président du Burundi.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2009/599, qui contient une lettre datée du 17 novembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le rapport du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine, et de M. Thabo Mbeki, Président du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général et je l'invite à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que d'être ici aujourd'hui, et d'accueillir cette honorable délégation. La séance d'aujourd'hui est un symbole important de la collaboration entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. Elle est également la démonstration concrète, une fois de plus, notre détermination à travailler avec le peuple soudanais pour relever les graves défis auxquels il est confronté.

Aujourd'hui, le Conseil va entendre un exposé du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur son rapport (S/2009/599, annexe I) qui a été adopté dans son ensemble par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Celui-ci a également créé un groupe de mise en œuvre de haut niveau, constitué des anciens Présidents Thabo Mbeki et Pierre Buyoya, et du général à la retraite Abdulsalami Abubakar. Nous avons le privilège de les entendre en personne nous faire leur exposé.

Le rapport du Groupe de haut niveau contient une évaluation franche et une analyse lucide sur la situation au Soudan et à laquelle il propose de nombreuses options de règlement. Ce qui est peut-être le plus important, c'est que les membres du Groupe ont insisté pour voir le Soudan dans sa totalité. Ils ont clairement mis en exergue les liens entre la crise du Darfour et l'ensemble des efforts de mise en œuvre de l'Accord de paix global.

Leurs réflexions viennent à un moment crucial : des élections sont prévues dans un peu plus de trois mois; et dans à peine plus d'un an devraient se tenir les deux référendums, dont dépendra la forme future du Soudan. Le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan, les deux parties à l'Accord de paix global, ont pris des mesures pour préparer ces événements de premier plan, mais il reste encore beaucoup à faire. Nous devons nous rappeler que ni les élections ni les référendums ne sont une fin en soi. Gérer les résultats – quels qu'ils soient – exigera une coopération sincère entre le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan.

En attendant, la violence éclate en particulier au Sud-Soudan, à une échelle et à une fréquence inquiétantes. Au Darfour, le processus de paix est arrivé à un tournant. Le Médiateur en chef conjoint,

M. Djibril Bassolé, travaille avec le Gouvernement qatarien à faire avancer les choses en donnant largement voix au chapitre à la société civile dans les pourparlers de paix. Les représentants de la société civile et des mouvements armés ont convenu de reprendre les consultations à Doha le 18 janvier 2010; elles seront suivies, le 24 janvier 2010, de négociations directes entre le Gouvernement et les mouvements.

Il faut poursuivre les efforts pour encourager le Gouvernement, et plus particulièrement les mouvements rebelles, à faire des concessions, et s'associer au consensus que M. Bassolé est en train de forger. À mon avis, le groupe de mise en œuvre de haut niveau et la communauté internationale dans son ensemble ont un rôle déterminant à jouer en la matière. En accordant à M. Bassolé notre soutien sans équivoque, nous signifierons clairement à toutes les parties qu'elles doivent s'engager dans les négociations menées par lui.

En outre, le Groupe peut apporter une contribution inappréciable à l'atterrissage en douceur que nous visons tous après les élections et les référendums, en aidant les parties à l'Accord de paix global à surmonter leurs différences. Il s'agit d'une issue hautement souhaitable pour le Soudan lui-même, mais aussi pour les pays voisins du Soudan et, au-delà, pour toute l'Afrique.

Le Groupe de haut niveau a également abordé les questions difficiles de la justice et de la réconciliation au Soudan. Les efforts qu'il fait pour élaborer des propositions novatrices et pragmatiques sont des plus louables. Nous ne devons pas perdre de vue l'importance de l'application de la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité, qui défère la situation au Darfour à la Cour pénale internationale.

Je viens juste d'avoir une réunion très fructueuse avec la délégation de passage ici, au cours de laquelle nous avons convenu de l'importance de la poursuite d'une coopération étroite entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies sur la question du Soudan. Au-delà de notre gestion conjointe de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, nous devons faire tout ce qui est notre pouvoir pour que les activités de l'Organisation des Nations Unies au Soudan et le travail du groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine soient synergiques.

C'est le peuple soudanais qui résoudra les problèmes du Soudan. Mais, en travaillant ensemble,

l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine peuvent lui être d'un grand secours dans ce voyage difficile vers une paix et une prospérité durables.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine.

M. Ping : Je voudrais, tout d'abord, exprimer mes sincères remerciements au Président et aux membres du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, qui ont accepté d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil le rapport du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour (S/2009/599, annexe I). Il s'agit là, de toute évidence, d'une manifestation éloquente de l'intérêt que cet organe porte à la situation au Soudan et aux efforts qui sont déployés pour aider ce pays à prendre en charge les nombreux défis auxquels il est confronté.

Je me réjouis de prendre aujourd'hui la parole sous la présidence du Burkina Faso, une présidence africaine engagée et entreprenante, et je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les représentants de la Libye et de l'Ouganda, d'avoir si dignement accompli un riche mandat au sein du Conseil au service, aussi, des causes africaines. Je voudrais féliciter également tous les autres distingués représentants dont le mandat arrive à son terme à la fin du mois.

Je voudrais en outre exprimer ma gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, pour son engagement en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement sur le continent africain, ainsi que pour la coopération confiante et prometteuse qui se développe entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine (UA).

Le Darfour occupe une place particulière dans les efforts que déploient nos deux organisations en faveur de la paix sur le continent. Plus que toute autre, cette région symbolise l'unicité des liens qui existent entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, ayant fourni le cadre et constituant le théâtre de la première opération hybride entre nos deux organisations. Cette expérience pionnière nous incite à mieux coordonner nos actions et à harmoniser nos cultures et pratiques respectives aux impératifs d'un travail conjoint auquel des circonstances objectives ne laissent pas d'alternative. Certes, elle peut, par

moments, paraître frustrante, mais nous n'avons d'autre choix que de persévérer dans cette voie.

Au Soudan, comme dans d'autres situations de crise et de conflit sur le continent, l'avenir résidera de plus en plus dans l'action commune et la conjonction des efforts, et ce sur la base des avantages comparatifs respectifs des Nations Unies, avec l'expertise et les moyens qui sont les leurs, et des organisations régionales, singulièrement de l'Union africaine, dont la volonté politique, qu'illustre la mise en place d'une architecture continentale de paix et de sécurité, la proximité géographique et la connaissance fine des situations en cause constituent un indéniable atout et confèrent la légitimité requise aux actions entreprises.

Comme les membres le savent, le Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour a été mis en place à la suite d'une décision adoptée par une réunion ministérielle du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, le 21 juillet 2008, aux fins de réfléchir et de faire des recommandations sur les voies et moyens d'aborder au mieux les questions liées, d'une part, à la paix, à la réconciliation et à l'apaisement, de l'autre, à la justice, à la lutte contre l'impunité et à l'obligation redditionnelle.

En prenant cette décision, sur proposition de la Commission de l'Union africaine, le Conseil de paix et de sécurité était animé par la conviction que les défis de la paix, de la justice et de la réconciliation au Soudan étaient indissociables. Tout en affirmant qu'il ne peut y avoir d'impunité pour les violations flagrantes des droits de l'homme qui ont été commises au Darfour, le Conseil de paix et de sécurité a également souligné la nécessité de poursuivre la recherche de la justice d'une manière qui permette d'atteindre l'objectif de la paix et de la réconciliation. Au demeurant, tel est aussi l'esprit de la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité de l'ONU sur le Darfour. D'évidence, ces questions ne peuvent être compartimentées; elles doivent être traitées ensemble, avec le souci de parvenir à créer une dynamique positive et des effets d'entraînement couvrant tous les terrains sur lesquels l'action doit se déployer.

Le Groupe a mené son mandat sur une période de six mois. Au cours de cet exercice, il s'est employé à interagir avec chacune des parties prenantes, qu'elles soient soudanaises ou internationales. Il est significatif que, même s'agissant de ses recommandations, le Groupe a jugé utile d'en entretenir les acteurs soudanais et internationaux, afin, dans toute la mesure

possible, de s'assurer de leur « acceptabilité » et de leur faisabilité et de bâtir le consensus le plus large possible autour de la démarche proposée, compte dûment tenu des acquis tels que l'Accord de paix au Darfour conclu à Abuja en 2006 et des enseignements tirés des efforts déployés jusque-là par tant de bonnes volontés, africaines et extra-africaines.

Il est tout aussi significatif que le Groupe ait, au cours de ses différentes visites au Soudan, passé plus de 40 jours au Darfour, se rendant non seulement dans les zones sous contrôle gouvernemental, mais également dans celles contrôlées par les mouvements armés d'opposition. Cette approche, qui a conféré au Groupe et à son rapport une autorité inégalée, était d'autant plus nécessaire que, depuis le déclenchement de la guerre au Darfour, nombreux sont ceux qui ont parlé au nom des Darfouriens. Les populations du Darfour ont rarement eu l'occasion de parler pour elles-mêmes.

J'ai tenu à faire ces remarques pour mettre en relief deux éléments qui me semblent fondamentaux. D'une part, il s'agit de la conviction que le conflit du Darfour est, d'abord et avant tout, un problème soudanais et que son règlement dépend, de façon primordiale, des Soudanais eux-mêmes, la communauté internationale devant jouer un rôle d'appui et d'accompagnement. De l'autre, les recommandations formulées par le Groupe sont l'émanation des préoccupations des parties soudanaises telles qu'elles ont pu, dans toute la mesure possible, être recoupées et harmonisées, et non une construction déconnectée de leurs réalités et que l'UA chercherait à leur imposer.

Je voudrais également ajouter que le Groupe a articulé une approche globale, reposant sur la conviction que les objectifs de paix, de justice et de réconciliation au Darfour sont étroitement liés et tout aussi souhaitables les uns que les autres. Dans le même temps, le Groupe a mis en relief l'aspiration profonde à la paix et à la sécurité des populations du Darfour. Rien n'exprime mieux cette aspiration que la déclaration d'un nomade que le Groupe a rencontré à El Fasher en juin 2009 :

« Nous voulons la paix. Si elle vole dans les airs, je suis prêt à voler et à l'attraper. Si elle est enfouie sous terre, je suis prêt à creuser pour l'obtenir. Si elle est en vente sur le marché, je trouverai l'argent nécessaire pour l'acheter. »

Dans le même temps, et ainsi que le Groupe l'a souligné, toutes les parties soudanaises ont marqué leur attachement à l'impératif de justice, dont le respect facilitera la recherche de la paix, étant entendu que justice et réconciliation sont inextricablement liées et doivent être abordées et mises en œuvre de manière intégrée et solidaire.

Il est de la plus haute importance de souligner ici la conclusion à laquelle le Groupe est parvenu quant à la nécessité d'inscrire le règlement de la crise du Darfour dans le contexte plus global du règlement de la crise qui affecte le Soudan depuis son indépendance et dont certaines causes remontent à la période coloniale. Il s'agit de l'inégalité fondamentale qui caractérise la relation entre le centre et les périphéries soudanaises, inégalité qui explique en partie les différentes rébellions qu'a connues et que continue de connaître le Soudan. C'est pour cela que le Groupe a fort justement défini la crise du Darfour comme étant la manifestation de la crise plus globale que connaît le Soudan en tant que pays et en tant qu'État.

Comme les membres le savent, le rapport du Groupe de haut niveau et les recommandations qui y sont contenues ont été entérinés par le Conseil de paix et de sécurité lors de sa réunion tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement à Abuja le 29 octobre dernier. Le Conseil de paix et de sécurité m'a également demandé de créer un Groupe de mise en œuvre de haut niveau, constitué des anciens Présidents Thabo Mbeki, Pierre Buyoya et Abdulsalami Abubakar, afin de faciliter la concrétisation des recommandations qui ont été faites et d'assister les parties soudanaises dans l'application de l'Accord de paix global et d'autres processus connexes, comme éléments de la transformation démocratique du Soudan.

Nous avons, depuis, pris nombre de mesures en vue de la mise en œuvre des recommandations du Groupe, qui constituent dorénavant la plateforme qui informera toute action de l'UA sur le Soudan. Dans ce contexte, le Groupe de mise en œuvre s'est rendu au Soudan, il y a de cela quelques jours. À cette occasion, le Groupe a rencontré l'ensemble des parties prenantes, qui ont réaffirmé leur appui aux recommandations qui ont été faites et à la décision du Conseil de paix et de sécurité. Sur la base de cette visite, le Groupe a élaboré un plan d'action indiquant les activités à entreprendre de manière systématique et diligente aussi bien en ce qui concerne le Darfour que la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

Nous sommes venus auprès de l'ONU pour solliciter son appui, convaincus qu'avec le rapport du Groupe, la méthodologie qui a informé sa démarche et le caractère global de sa vision et de ses recommandations, les relations positives des parties soudanaises, y compris le Gouvernement d'unité nationale, nous disposons aujourd'hui d'un instrument adéquat pour guider nos efforts et arriver aux objectifs qui sont les nôtres.

C'est dire l'importance de la présente séance et de l'attitude attendue du Conseil, tant il est vrai que le succès de notre œuvre commune au Soudan voudrait que notre présente rencontre ne soit pas réductible à un événement, mais marque plutôt le lancement d'un processus dans un esprit de partenariat au service de la paix, de la justice, de la sécurité et de la réconciliation au Soudan. Je ne doute pas que nous mesurons tous que nous sommes aujourd'hui à un tournant dans les efforts que la communauté internationale a déployés jusqu'ici pour mettre un terme au conflit du Darfour et accompagner la mise en œuvre de l'Accord de paix global, afin que le Soudan puisse connaître une ère qualitativement nouvelle de son histoire.

L'urgence est grande. En effet, le Soudan est à la veille de deux échéances majeures, qui détermineront l'avenir du pays et dont l'impact sur celui de l'Afrique ne saurait être sous-estimé. Il y a d'abord les élections générales d'avril 2010, qui devraient pouvoir marquer une étape importante dans la transformation démocratique du Soudan, telle qu'envisagée par l'Accord de paix global de janvier 2005. Il y a, ensuite, le référendum d'autodétermination de janvier 2011, qui, conformément à l'Accord de paix global, permettra aux populations du Sud-Soudan de se prononcer soit en faveur du maintien de l'unité du Soudan, soit en faveur de la partition du pays. Il est évident que le choix qui sera effectué aura des conséquences considérables pour le Soudan et pour le reste de l'Afrique, tout comme il est évident que les conditions et circonstances prévalant avant, pendant et après ces consultations électorales auront le plus grand impact sur le cours et la cohérence des événements.

Pour l'Afrique, ce qui se joue au Soudan est d'une importance existentielle. Il s'agit du plus grand pays du continent. Le Soudan est un creuset de la diversité culturelle, religieuse et ethnique qui caractérise l'Afrique et qui, loin d'être un handicap, constitue un atout. Le Soudan partage des frontières avec neuf autres États africains, lesquels, plus que tout autre, seront les premiers à souffrir de la persistance de

la situation actuelle et davantage encore de développements négatifs éventuels dans l'avenir.

En mettant en place le Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour et en travaillant activement au suivi de ses recommandations, l'Union africaine a aussi voulu, malgré les difficultés et les reculs, les souffrances et les déchirements, affirmer sa foi en la capacité des Soudanais de se hisser au niveau des responsabilités historiques qui sont les leurs et de transcender leurs divergences pour le bien de leur pays et pour celui de l'Afrique. Un sursaut collectif est possible, si les inhibitions, pesanteurs et égarements ne continuent pas à obscurcir la vision généreuse de l'avenir que l'UA entend populariser.

La mission confiée au Groupe de haut niveau de l'UA est destinée à promouvoir l'approche globale de la solution de la crise du Soudan, ainsi que la transformation démocratique et pacifique du Soudan. Cette mission complète harmonieusement les mandats de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, de l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation et de la Mission des Nations Unies au Soudan, mandats dont elle a vocation à faciliter la mise en œuvre, sans chevauchements des tâches ni duplication d'efforts, ni querelles de compétences. Cette mission sui generis répond à des besoins réels, et l'action de la communauté internationale au Soudan ne peut qu'en être renforcée dans son effectivité, sa cohésion et sa crédibilité.

Le Soudan se doit d'aller de l'avant, et l'Afrique est déterminée à apporter toute l'assistance requise à cet égard, sur la base du rapport du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour, qui est devenu la stratégie et la source d'inspiration des activités de l'UA au Soudan. Nous demandons à nos partenaires au sein de la communauté internationale d'apporter leur appui à cet effort sans précédent, en gardant à l'esprit que les solutions qui produiront les résultats désirés sont celles que les Soudanais se seront appropriées et que l'Afrique aura soutenues. L'Union africaine est confiante quant à l'appui de l'ONU à une œuvre salubre dont le succès honorerait la communauté internationale dans son ensemble, en mettant à l'abri du fléau de la guerre nombre de générations futures au Soudan, en Afrique et ailleurs.

Je remercie le Conseil de son aimable attention et vous prie de bien vouloir, je le crois, Monsieur le Président, si vous le voulez bien, permettre au Président Mbeki de vous livrer les conclusions du

Groupe de haut niveau et les perspectives qui s'ouvrent à l'action de grande envergure que nous devons mener avec tous les Soudanais et tous les autres acteurs dans l'intérêt le mieux compris de tous.

Le Président : Je remercie le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Ping, pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thabo Mbeki, Président du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour.

M. Mbeki (Union africaine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer au Président de la Commission de l'Union africaine (UA), M. Jean Ping, pour vous remercier, Monsieur le Président et le Conseil de sécurité, de nous avoir donné l'occasion d'être ici aujourd'hui pour réfléchir sur différentes questions relatives au Soudan, en commençant par le rapport de Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour (S/2009/599, annexe I). Nous nous associons également au Président de la Commission de l'Union africaine pour souligner l'importance du partenariat entre l'UA et l'ONU, qui a été inauguré au Darfour sous la forme de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et du Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour.

Comme l'a indiqué M. Jean Ping, le mandat du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour a été essentiellement de conseiller l'Union africaine sur ce qui pourrait être fait pour accélérer la marche vers la paix, la justice et la réconciliation au Darfour. Le Conseil de sécurité a bien sûr connaissance de ce qu'à sa réunion du 29 octobre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a reconstitué le Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour, qui est devenu le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan. Je mentionne cela parce que la majeure partie de ce que nous dirons sera en rapport avec le travail du Groupe de mise en œuvre de haut niveau dont le mandat, encore une fois mentionné par le Président de la Commission de l'Union africaine, est

« de faciliter la concrétisation des recommandations qui ont été faites et d'assister les parties soudanaises dans l'application de l'Accord de paix global et d'autres processus connexes, comme éléments de la transformation démocratique du Soudan ».

À cet égard, nous sommes certains que les membres du Conseil de sécurité ont connaissance du rapport du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour et de ses recommandations, aussi bien que des décisions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous n'allons donc pas discuter du rapport dans le détail, mais plutôt mentionner ce que nous considérons comme des points saillants. Bien entendu, si le Conseil veut que nous fassions des commentaires sur un détail quelconque du rapport, nous le ferons.

À partir de son expérience collective, le Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour a compris qu'un règlement pacifique du conflit au Darfour ne peut être obtenu que par un accord négocié entre les Soudanais eux-mêmes. En d'autres termes, nous sommes partis de la position selon laquelle il n'était ni possible ni souhaitable d'imposer au peuple soudanais une solution au problème du Darfour. Nous mentionnons cet important point à cette étape parce qu'il nous a permis d'avoir des informations utiles tant sur la méthode de travail du Groupe de haut niveau que sur le rapport que le Groupe a finalement soumis au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Pour ce qui est de la méthode de travail, le Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour a décidé d'entrer en contact avec les parties soudanaises intéressées, et en particulier avec les habitants du Darfour, par un long processus de consultation, surtout pour comprendre ce qu'eux-mêmes pensaient qu'il serait possible de faire en vue d'accélérer le processus de paix, de justice et de réconciliation au Darfour. En outre, pour achever ce processus de consultation, nous avons également présenté notre projet de recommandations aux mêmes acteurs du Darfour et du Soudan afin de recueillir leurs opinions sur les recommandations.

En conclusion de tout cela, nous sommes heureux d'informer le Conseil de sécurité qu'à notre avis, le rapport et les recommandations du Groupe de haut niveau reflètent généralement les points de vue des principales parties intéressées du Soudan et du Darfour sur ce qui doit être rapidement fait afin de réaliser les objectifs que j'ai mentionnés. Nous croyons que ceci est d'une grande importance pratique, l'accent étant mis sur la réalité objective, à savoir qu'il existe un consensus général au Darfour et au Soudan dans son ensemble qui devrait faciliter les négociations très importantes destinées à mettre fin au conflit au Darfour.

Il y a juste un peu plus d'une semaine, nous nous sommes rendus au Soudan en tant que membres du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour et avons eu l'occasion de rencontrer, entre autres, un large éventail des dirigeants de la société civile du Darfour. Ces dirigeants ont souligné exactement le point suivant : pour utiliser leurs propres termes, la situation au Darfour est effectivement mûre pour accélérer le processus de paix. Nous devons également mentionner qu'après avoir eu des contacts avec d'autres parties prenantes soudanaises depuis que le rapport du Groupe de l'UA sur le Darfour a été publié et approuvé par le Conseil de paix et de sécurité, nous pouvons affirmer que les principaux groupes d'intérêt soudanais appuient largement le rapport et ses recommandations.

Les membres du Conseil de sécurité garderont aussi à l'esprit que, dans notre rapport, nous avons insisté pour que tout soit fait afin de permettre à la population du Darfour de participer aux élections générales de 2010 et à tout dialogue national qui pourrait se tenir sur la question cruciale du référendum de 2011 au Sud-Soudan. C'est pour cette raison que nous avons pensé qu'il était important que les négociations sur le Darfour s'achèvent avant les élections générales qui auront lieu très bientôt.

Nous avons attaché beaucoup d'importance à cette question car nous craignons que si le peuple du Darfour se sentait exclu, d'une manière ou d'une autre, tant des élections que de l'examen des questions liées au référendum, cela ferait ressortir sa marginalisation et son exclusion, ce qui a été l'une des causes principales de la révolte armée qui a débuté en 2003.

Dans ce contexte, nous voudrions réaffirmer notre opinion que, premièrement, un vaste consensus s'est dégagé au Darfour et au Soudan sur les divers éléments appelés à constituer ce que nous avons appelé un accord politique global sur le Darfour; que, deuxièmement, la population du Darfour insiste pour qu'une paix négociée soit conclue aussi rapidement que possible; et que, troisièmement, il est possible et nécessaire d'atteindre cet objectif sans retard.

À ce titre, je voudrais également confirmer que, comme le Groupe de haut niveau de l'Union africaine l'a fait pendant sa courte existence, le Groupe de haut niveau de l'UA chargé de la mise en œuvre est prêt à aider le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour à réaliser cet objectif. Cela veut dire qu'entre autres choses, le Groupe agira auprès des

différentes parties au Darfour et au Soudan pour les encourager à répondre positivement et rapidement aux initiatives qui pourraient être prises par le Médiateur en chef conjoint.

Je voudrais toutefois insister sur une autre réalité importante, mentionnée par le Président de la Commission de l'Union africaine : les trois objectifs que sont la paix, la justice et la réconciliation sont interconnectés et interdépendants. Nous sommes donc convaincus que les résultats positifs que nous recherchons tous au Darfour devront prendre la forme de mesures intégrées à même d'atteindre le juste équilibre entre les divers objectifs que sont la paix, la justice et la réconciliation.

Nous sommes persuadés que toute tentative visant à accentuer l'importance d'un de ces trois objectifs au détriment d'un autre n'instaurerait pas la paix juste et stable que nous désirons tous pour le peuple du Darfour et à laquelle il aspire lui-même. C'est l'une des considérations qui a inspiré la manière dont nous avons élaboré nos recommandations, et nous pensons que cela aidera les négociateurs soudanais à mettre en place les mesures nécessairement intégrées que nous avons mentionnées.

Dans ce contexte, nous devons dire que le Soudan n'est pas le premier pays africain à devoir relever le défi qui consiste à trouver le juste équilibre entre les questions interdépendantes que sont la paix, la justice et la réconciliation. En conséquence, si cela est nécessaire, ne se limitant pas à considérer les décisions prises par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à cet égard, les négociateurs de l'Accord du Darfour pourraient puiser dans la vaste expérience africaine. Je dois dire d'ailleurs que le peuple du Darfour n'a cessé de faire état de cette possibilité.

Les membres du Conseil de sécurité auront également pris note du fait que le Groupe de haut niveau a souligné que le conflit au Darfour est le symptôme d'une crise soudanaise générale, comme l'étaient les conflits du Sud-Soudan et du Soudan oriental. Nous avons expliqué que cette crise soudanaise était une crise de longue date, qui s'étend de l'époque coloniale à l'époque postcoloniale. Une fois encore, comme l'a dit le Président de la Commission de l'Union africaine, elle a son origine dans la concentration du pouvoir et de la richesse entre les mains d'une élite basée à Khartoum, ce qui a entraîné la marginalisation, l'appauvrissement et le

sous-développement de la zone soi-disant périphérique, y compris le Darfour.

Cette répartition inégale du pouvoir et de la richesse a en outre contraint le centre, autant qu'il a pu, à dénier au reste du pays le droit démocratique d'élire le gouvernement de son choix, entre autres droits. Le peuple du Darfour lui-même a affirmé avec insistance que ce legs de l'histoire était la cause sous-jacente du conflit violent au Darfour. Cela suppose donc qu'il faut s'attaquer à ce legs pour régler le violent conflit au Darfour.

Il est donc évident que le règlement de ce conflit, comme ceux du Sud-Soudan et du Soudan oriental, ne peut pas se faire sans restructurer le Soudan dans son ensemble afin de faire face à ce legs de l'histoire, dont la conséquence a été les divers conflits qui ont affligé le Soudan pendant de nombreuses décennies.

De même, le Groupe chargé de la mise en œuvre travaillera étroitement avec le peuple soudanais alors que celui-ci s'emploie à donner effet à la volonté commune exprimée d'édifier ce qui a été décrit comme le nouveau Soudan. Comme pour tout processus visant à la restructuration fondamentale de toute société, la création de ce nouveau Soudan, qui, comme il est exposé dans l'Accord de paix global, devra rallier les habitants au principe de l'unité, est et a été difficile et semée d'embûches. C'est pour cette raison que le peuple soudanais a besoin de tout l'appui possible pour l'aider à atteindre cet objectif. Nous espérons donc que l'ONU fera également tout son possible à cet égard.

Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, l'Accord de paix global donne à la population du Sud-Soudan la possibilité de choisir l'indépendance, ce qui laisse penser qu'une fois que le Sud aura fait sécession – si tel est le résultat du référendum de 2011 – les rapports de force historiques qui caractérisent le nord du Soudan pourraient persister. Nos échanges avec la population du Darfour ne nous ont pas permis de conclure de manière sûre que cette région du Soudan cherchait à marcher sur les traces du Sud-Soudan pour ce qui est de l'autodétermination. Nous soulevons ce point pour indiquer que la mise en œuvre d'un accord de paix équitable au Darfour nécessite forcément la transformation du Soudan de la manière dont nous l'avons indiquée, notamment la démocratisation du pays.

Compte tenu de l'importance fondamentale du processus de démocratisation dans le règlement de la crise du Soudan, comme il est indiqué dans le mandat

du Groupe de haut niveau chargé de la mise en œuvre, nous agirons pour encourager les parties soudanaises à créer un environnement propice à des élections libres et équitables et à conduire les élections générales de 2010 de manière telle que toute la population soudanaise puisse élire librement les assemblées législatives et les gouvernements de son choix.

Il est généralement reconnu que cela est de la plus haute importance dans le cadre de la restructuration fondamentale du Soudan, que nous avons déjà mentionnée, et de la nécessité de veiller à ce que le référendum de 2011 soit mené par un gouvernement démocratiquement élu. Une fois encore, tout le monde s'accorde à penser que la volonté du peuple du Sud-Soudan doit être respectée, indépendamment des résultats du référendum. Dans ce contexte, les parties soudanaises ont reconnu qu'elles devaient travailler ensemble sur la question cruciale des conséquences du référendum, quel que soit le résultat.

En conséquence et – une fois encore – comme les membres du Conseil de sécurité le savent, la loi sur le référendum du Sud-Soudan exige que les parties participent à des entretiens pour envisager toutes les questions pertinentes à l'après-référendum. Une fois encore, notre Groupe chargé de la mise en œuvre travaillera avec ces parties pour apporter sa contribution à l'examen des questions de l'après-référendum, notamment pour aider à garantir que le Soudan maintiendra la paix instaurée par l'Accord de paix global – encore une fois, quels que soient les résultats du référendum.

Nous partageons la conviction que le peuple soudanais, tant au Nord qu'au Sud, a le très vif désir de vivre dans la paix, même si le Sud-Soudan décide de devenir un État indépendant. Le Groupe chargée de la mise en œuvre fera donc tout ce qui est en son pouvoir pour se concentrer sur la question de la paix, en étudiant notamment la situation le long de la frontière Nord-Sud et en faisant les recommandations nécessaires et pertinentes aux parties soudanaises.

Nous aurions peut-être dû mentionner le défi que la mise en œuvre de tous les accords en suspens figurant dans l'Accord de paix global continue de représenter. En accord avec le Parti du congrès national et le Mouvement populaire de libération, le Groupe de haut niveau va travailler en liaison avec ces deux parties à l'Accord de paix global pour contribuer à accélérer le processus et mener à bien les tâches détaillées dans l'ordre du jour établi par l'Accord.

Comme l'indique le rapport du Groupe de haut niveau, nous estimons que la normalisation des relations entre le Soudan et ses voisins est capitale si nous voulons atteindre l'objectif de la pacification et de la stabilisation du Soudan. En conséquence, nous avons trouvé très encourageantes les mesures prises par les Gouvernements tchadien et soudanais afin de réduire et de faire cesser les tensions entre les deux pays. Le Groupe de haut niveau a mobilisé les deux gouvernements sur cette question, et le groupe chargé de la mise en œuvre assurera le suivi de la question et reprendra son interaction avec les autres pays voisins.

Nous ne perdrons jamais de vue, en accomplissant cette tâche, l'importance extrême qu'attachent au Soudan ses voisins et le reste de notre continent – comme l'a dit, une fois encore, le Président de la Commission de l'Union africaine. Il est évident que le Soudan, qui partage des frontières avec neuf autres pays dans une région instable de l'Afrique, doit incarner une force de paix, de stabilité et de développement dans la région et dans toute l'Afrique.

Nous avons déjà évoqué le partenariat novateur qui s'est instauré entre l'Union africaine et l'ONU et a débouché sur la création de la MINUAD. À la veille du deuxième anniversaire de la création de celle-ci, à la fin du mois, nous voudrions rendre hommage au dévouement et au courage extraordinaires des hommes et des femmes qui travaillent au Darfour dans des conditions difficiles, et féliciter également la Mission. Il est évident qu'outre le travail qu'elle a accompli jusqu'à présent, la MINUAD devra entreprendre de nouvelles tâches une fois que l'accord politique global au Darfour aura été conclu. Nous espérons donc que le nécessaire sera fait pour qu'elle soit en mesure de mener à bien l'ensemble de ses tâches.

Dans ces conditions, nous tenons à féliciter M. Ibrahim Gambari de son accession aux hautes fonctions de Représentant spécial conjoint pour le Darfour; nous nous réjouissons à la perspective de collaborer le plus étroitement possible avec lui.

Le Groupe de l'Union africaine a eu le privilège d'être en liaison régulière avec la MINUAD comme avec la Mission des Nations Unies au Soudan, ainsi qu'avec les envoyés spéciaux des pays membres du Conseil de sécurité et de l'Union européenne. Le groupe chargé de la mise en œuvre va s'employer à maintenir cette interaction, car nous estimons qu'une action internationale concertée est nécessaire face aux défis urgents auxquels est confronté le Soudan.

Le Groupe est conscient de l'ampleur de son mandat et des efforts qu'il doit par conséquent déployer. Il est également très lucide sur la nécessité d'agir dans des délais très brefs, du fait de l'imminence des élections générales et du référendum dans le Sud-Soudan.

Cependant, les conditions objectives exigent que les questions que nous avons évoquées – le règlement du conflit au Darfour, l'Accord de paix global, les relations Nord-Sud et la normalisation des relations dans la région – soient réglées simultanément et de façon urgente. Le groupe chargé de la mise en œuvre fera de son mieux pour relever ce défi.

Une fois encore, nous remercions le Conseil de sécurité de nous avoir donné l'occasion de présenter brièvement les questions auxquelles nous avons fait

référence. Nous espérons qu'il voudra bien nous accorder son appui, ainsi qu'à notre continent, afin que nous puissions continuer à renforcer le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU.

Le Président : Je remercie le Président du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour de son exposé.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre d'une séance privée. Je prie donc toutes les délégations qui n'ont pas demandé à participer à ce débat privé de bien vouloir sortir de la salle.

La séance est levée à 11 h 55.